

Stéphane Laurens

Université de Rennes II

L'INFLUENCE, ENTRE SCIENCE ET FANTASME

La conception dominante de l'influence, à la fois en science et dans le sens commun, renvoie aux notions de soumission, d'obéissance, de conformisme, de suivisme ou à la manipulation. De nombreux faits, notamment expérimentaux, prouvent l'existence de cet aspect particulier de l'influence (études sur la soumission à l'autorité, le conformisme, la manipulation...), ce qui incline à se la représenter comme un rapport asymétrique mettant en scène une source et une cible. Suivant cette conception, la source d'influence poursuivrait des objectifs et utiliserait la cible afin de les réaliser. La source serait donc marquée par une volonté, un désir, un pouvoir, une conscience tandis que la cible ne serait que son instrument, un agent qui réaliserait, souvent sans le savoir, les objectifs d'un autre.

D'autres faits, hélas trop souvent négligés, conduisent pourtant à mettre en perspective ces résultats et donc ce schéma de l'influence qui ne montre qu'une facette : une influence intrusive et néfaste dont il faudrait absolument se protéger. Nombre d'expériences et de théories montrent en effet que l'influence est un rapport symétrique, elle n'est pas primitivement et fondamentalement ce qui aliène ou anéantit l'individu, elle est d'abord ce par quoi la relation à autrui s'établit et ce par quoi l'individu se construit.

L'image de l'influence et de ses dangers supposés

Le danger potentiel d'influences néfastes exercées par des groupes sectaires sur les individus a récemment conduit l'Assemblée nationale à examiner un article du Code pénal visant à la création d'un délit de manipulation mentale.

Dans cet article, la manipulation est ainsi présentée: elle consiste à exercer sur une personne «des pressions graves et répétées ou à utiliser des techniques propres à altérer son jugement afin de la conduire, contre son gré ou non (...) à un acte ou à une abstention qui lui est gravement préjudiciable» (cf. la section intitulée «De la manipulation mentale», et notamment l'article 225-16-4, rapport présenté à l'Assemblée nationale le 20 juin 2000).

Dans cette définition, à côté d'une forme bien connue de l'influence – la pression – apparaît l'utilisation de techniques. Or, le fait que l'influence ou la manipulation puissent venir de techniques fonde toutes les craintes. En effet, les pressions qui s'exercent sur l'individu ne proviennent généralement que de sources qui ont autorité sur lui. Ces sources sont marquées par une forme de légitimité et l'influence qu'elles exercent ou les manipulations qu'elles produisent ne sont pas *a priori* anormales. Tel est le cas de l'influence des parents ou des instituteurs sur les enfants, des supérieurs sur ceux qu'ils dirigent, des médecins sur leurs patients...

Il est évidemment possible qu'un individu soit confronté à un groupe de pression qui soutient une position fautive (Asch, 1952) ou soit soumis à une autorité perverse (Milgram, 1974), mais dans ce cas, ce n'est pas la nature de l'influence qui est en cause ni son fonctionnement: la source utilise un canal d'influence normal pour faire passer un message ou atteindre un but qui ne l'est pas. Dans ce cas, c'est le mauvais groupe de pression ou l'autorité perverse qui doit être sanctionné ou arrêté.

La logique est toute différente avec l'utilisation de techniques surtout si ces dernières se révèlent simples d'utilisation et efficaces dans leurs effets (or, dans le rapport présenté à l'Assemblée nationale le 20 juin 2000, il est stipulé que «les instruments dont disposent les manipulateurs sont aujourd'hui sans commune mesure avec ceux des décennies passées»). Dans ce cas, n'importe quel individu, s'il le désire, peut manipuler autrui en les utilisant: on perd ainsi la forme de garantie morale que donnait la supériorité de la source de pression (prestige, autorité, compétence, domination numérique...). La technique vulgarise le pouvoir d'influencer et de manipuler.

Cette banalisation bouleverse les rapports entretenus habituellement puisque tous ceux qui connaissent ces techniques peuvent influencer et manipuler autrui. Dans ce cas, c'est le désir de manipulation, le désir d'avoir une emprise sur l'autre, d'en obtenir quelque chose, de s'en servir pour assouvir ses propres intérêts, qui vont être, en définitive, les véritables mobiles de l'influence. Or, en l'occurrence, les mobiles sont bien peu glorieux et la légitimité de telles influences est contestable. Il faut donc que la loi protège l'individu de ces influences potentiellement néfastes.

Les débats autour de ces techniques de manipulations mentales qui ont récemment mobilisé associations, philosophes, parlementaires, juristes, psychiatres..., peuvent être éclairés par une polémique qui s'est déroulée un siècle plus tôt à propos d'une autre technique d'influence et de manipulation: l'hypnose.

Lorsqu'en 1889 se tint à Paris le premier *Congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique*, furent votées des propositions portant sur la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics pour réglementer l'hypnotisme. Les principales demandes que firent ces spécialistes étaient l'interdiction des séances publiques d'hypnotisme et la réservation au corps médical de son utilisation (Ladame, 1889).

Dans le réquisitoire contre les séances publiques d'hypnotisme auquel se livra le docteur Ladame dans son rapport au congrès, on trouve en bonne place l'argument selon lequel, lors de ces démonstrations publiques d'hypnotisme, les phénomènes de suggestion (notamment les fameuses suggestions post-hypnotiques) seraient dévoilés à tous, ce qui lui laissait craindre les conséquences les plus néfastes. Ces séances constitueraient des «leçons leur apprenant à se servir de l'hypnotisme pour la satisfaction de leurs vices et de leur immoralité. (...) Qui pourrait nier, dans un cas semblable, la possibilité de l'accomplissement d'une suggestion criminelle à échéance plus ou moins éloignée?» (Ladame, 1889, p. 36). Ladame rapportait d'ailleurs un cas de viol pendant l'hypnotisme (Ladame, 1889, p. 35) et la littérature scientifique comme la presse se faisait l'écho de divers crimes réalisés par l'intermédiaire de l'hypnose (cf. Nicolas, 2002).

Si on se penche sur les arguments apportés par Ladame pour soutenir ces propositions en vue d'une réglementation de l'hypnotisme, on constate que sa conception de l'hypnose repose elle aussi sur l'idée que par l'utilisation d'une technique (ici l'hypnose) on obtient des effets d'influence très puissants et que pour maîtriser ces effets, il faut maîtriser la source (ici l'hypnotiseur) sa morale, ses intentions... Suivant cette logique, on en arrive donc à distinguer des catégories sociales en fonction de leur formation (études de médecine par exemple), de leur moralité supposée (serment d'Hippocrate par exemple)... et, sur cette base, à donner à celles-ci certaines prérogatives (ici le droit de pratiquer l'hypnose).

Le débat tel qu'il fut récemment porté à l'Assemblée nationale à propos du délit de manipulation mentale reprend exactement cette idée (Pech, Zagury, 2002) : il faut distinguer les influences légitimes des obscurs trafics d'influence, il faut trier les bonnes et les mauvaises sources d'influence, pour autoriser les bonnes et interdire les mauvaises.

Un schéma très particulier des rapports d'influence

C'est en fait une conception très particulière, et très proche du sens commun, de l'influence sociale qui guide les raisonnements et engendre les craintes des partisans de l'instauration d'un délit de manipulation mentale ou de ceux qui veulent réserver l'usage de l'hypnotisme aux médecins.

Pour eux, la source d'influence aurait le pouvoir d'exercer intentionnellement une influence sur une cible afin que cette cible réalise les objectifs que lui assigne la source. Cette conception asymétrique des rapports interindividuels est fondée sur un dualisme, celui des différences de ressources psychosociologiques entre source et cible (par exemple, la source a une volonté, des objectifs, du pouvoir... tandis que la cible n'en a pas).

Si on admet ce schéma et que l'on suppose en même temps l'existence de techniques de persuasion efficaces (possession, hypnose ou manipulation) il devient nécessaire de se protéger des influences néfastes, d'où le motif d'un autre travail de l'Assemblée nationale : contrôler les sources d'influences (sectes par exemple). Ces débats rappellent la proposition votée au congrès de l'hypnotisme visant à limiter l'usage de l'hypnose aux seuls médecins, ou encore les tentatives pour démasquer les suppôts de Satan dans le cas de la possession.

On met ainsi en exergue un aspect singulier de l'influence, une influence dont les individus doivent pouvoir se protéger pour conserver leur liberté. Suivant ce schéma, l'autre et son influence constituent une menace potentielle surtout s'il est armé de techniques (sorcellerie, passes magnétiques, induction hypnotique, stratégies de manipulation...). L'influence apparaît comme un élément anormal et perturbateur du fonctionnement individuel et social. Plutôt que d'emprunter les voies de la raison, de la conscience et de la volonté, elle passe par des *back doors* (portes dérobées) perturbant le rapport au monde du sujet, faussant sa perception et son jugement.

L'influence ou la manipulation aliènent l'individu et le transforment en agent (Milgram, 1974) de la volonté et du désir de l'autre (celui qui influence ou manipule). La relation d'influence est ainsi marquée, une asymétrie fonctionnelle où un maître narcissique (Freud, 1921) – celui qui a un désir, une volonté, un pouvoir, ou a défaut une technique – utilise un sujet (de *subjectum*, qui est soumis, subordonné), afin de réaliser des désirs dont il a lui seul conscience et dont il tirera éventuellement lui seul les bénéfices.

Cette conception asymétrique du rapport d'influence qu'on peut ainsi schématiser – Source→Cible – trouve en psychologie sociale de sérieux arguments dans les recherches réalisées à ce sujet. De nombreuses expériences prouvent en effet qu'une source, lorsqu'elle est crédible, ou compétente, ou attirante, ou qu'elle dispose d'une force de pression, ou qu'elle possède des informations... exerce une influence sur un sujet naïf. Le plus souvent, dans ces expériences, la cible est effectivement un sujet naïf qui est confronté lors de l'expérimentation à un ou des compères qui jouent tel ou tel rôle (celui d'une autorité, d'une personne compétente...).

Le risque est que ces expériences, simplification et réduction d'une réalité complexe, soient prises pour la réalité elle-même. Ainsi, on en arrive très rapidement à penser qu'un individu sans qualité particulière (non compétent, non prestigieux, sans autorité, sans moyen de pression...) est, par sa nature même, une cible d'influence et que sa situation « dans la vie » est celle des sujets naïfs utilisés dans les expérimentations. On glisse donc aisément du schéma – Source→Cible – au schéma – Maître (dirigeant, dominateur, tyran...)→Sujet.

C'est ce second schéma que privilégie ceux qui veulent légiférer contre les dangers de l'hypnose et des manipulations mentales. Ils craignent que la cible ne devienne sujet d'une source illégitime et ils proposent donc de contrôler la possibilité d'exercer une influence (ne pas faire connaître à tous les techniques de manipulation ou d'induction hypnotique) et de contrôler la légitimité des sources.

Influence et influences

Comme le dénoncèrent ceux qui critiquèrent les tenants de la réglementation de l'hypnose (cf. Delbœuf, 1889, 1890) et ceux, nombreux, qui se sont récemment opposés à ce délit de manipulation mentale (cet article de loi a été rejeté), légiférer en partant de tels principes est liberticide.

Il est très étrange qu'à partir d'expériences réalisées dans des pays démocratiques et sur des pairs (des étudiants) on aboutisse à décrire une société tyrannique opposant maître et sujet.

Comment peut-on transformer le schéma de rôles – Source→Cible – en un schéma différentialiste – Maître→Sujet – qui a fini par devenir le modèle du rapport d'influence ?

En effet, ce que montrent aussi ces expériences, c'est que ce rapport d'influence est aussi inverse. Il suffit pour cela d'échanger les rôles : celui qui était compère devient naïf et inversement. On observe alors que celui qui était source devient cible et vice-versa.

Plus largement, quelques expériences dans lesquelles a été appréhendée la relation d'influence suivant un schéma plus élaboré ont montré que non seulement le rapport d'influence est symétrique mais qu'en plus, il existe d'importants effets d'auto-influence de la source sur elle-même. Ces résultats démontrent à leur tour que si le schéma – Maître→Sujet – existe, il est un cas marginal et non la règle.

Ainsi, les expériences réalisées dans le cadre de la théorie des minorités actives de Moscovici (1979) ont montré qu'un groupe, même dépourvu des qualités qu'on attribue habituellement à une source, peut exercer une influence à la fois profonde et durable.

Les expériences sur l'auto-influence permettent, elles aussi, de rejeter ce schéma dualiste de l'influence. En effet, ce qu'on observe dans une situation d'influence c'est que la source, lorsqu'elle tente d'influencer autrui, s'influence elle-même. La première cible de l'influence est donc la source elle-même qui, pour convaincre autrui, change dans le sens des arguments qu'elle développe (cf., par exemple, Festinger, Riecken, Schachter, 1956; Beauvois, Ghiglione, Joule, 1976; Alaphilippe, 1991; Laurens, Moscovici, 2005).

Ainsi, sur la base de ces travaux sur l'influence minoritaire et sur l'auto-influence de la source, le schéma se complexifie et devient celui-ci : \leftrightarrow Source \Leftrightarrow Cible \leftrightarrow

Même si ce schéma englobe le classique schéma – Source→Cible –, en montrant la diversité des influences et leur permanence, il condamne ce rapport dualiste et asymétrique typique des sociétés tyranniques. En effet, comme le montre Roustang (1990, p. 152-153), décrypter les rapports sociaux à travers le prisme des liens verticaux ou asymétriques plutôt que des liens horizontaux ou symétriques conduit à considérer la société comme une horde ou une tyrannie menée par un chef narcissique.

Au-delà des expériences, des théories classiques montrent que cette influence asymétrique d'une source unique et surpuissante peut constituer la forme primitive du lien social, mais que ce rapport initial se transforme assez vite pour laisser place à des influences réciproques où chaque sujet devient à la fois source et cible.

Ainsi, pour Freud, le lien vertical unissant chacun au chef se transforme ensuite (Freud, 1921, p. 154-155). Les sujets initialement assemblés autour du meneur et recevant chacun l'influence de ce tyran narcissique s'identifient les uns aux autres (Freud, 1921, p. 181) et créent entre eux des liens qui stabilisent les relations et sont à l'origine des institutions (Freud, 1921, p. 186-187).

Tarde suppose une transformation similaire. Si pour le nouveau-né il y a toujours «une société à deux, où la suggestion est unilatérale», ce rapport se complexifie rapidement et «le nombre des personnes qui nous suggestionnent venant à augmenter, ces suggestions se neutralisent en partie» (Tarde, 1973, p. 177). Ainsi, les influences, par leurs combinaisons «expriment et accentuent notre personnalité

originale. (...) On pourrait se demander jusqu'à quel point la société (...) ne servait précisément à affranchir l'individu (...) floraison à la fois de l'individualisme le plus pur, le plus puissant, et de la sociabilité consommée.» (Tarde, 1973, p. 98).

Conclusion

Derrière ces débats et ces études, il y a deux conceptions radicalement opposées de l'influence. L'analyse que Dupuy (1991) propose des phénomènes de panique illustre à merveille cette opposition fondamentale. Pour les uns, la panique, ce phénomène qui marque une rupture du fonctionnement social normal, est typiquement un phénomène de contagion. Dans des situations extraordinaires (survenue d'un événement anormal, grande incertitude...), l'influence se substituerait au rapport du sujet au monde et le suivisme (l'imitation, le conformisme...) remplacerait les perceptions, raisonnements et jugements individuels.

Pour d'autres, la panique s'explique au contraire par la rupture des liens sociaux qui habituellement tissent la société. Elle naîtrait dès lors que les individus se retrouvent seuls face au monde et que chacun devrait s'en tenir à ses propres perceptions et jugements.

Dans le premier cas, l'influence est anormale, elle fait irruption et vient perturber la vie des individus et des sociétés. L'individu sous influence perd son libre arbitre, passe sous l'emprise de l'autre et de ses intentions, agit de manière irrationnelle et parfois contre son intérêt.

Dans le second cas, l'influence est première et c'est par elle que le rapport à l'autre et au monde s'établit en nous et nous constitue en tant que personne. Dans ce cas, l'influence n'est pas la négation de l'individu et de l'établissement de son rapport au monde, elle est au contraire ce par quoi il se construit (Roustang, 1990, p. 75).

Si les nombreuses recherches empiriques réalisées en psychologie sociale ne peuvent pas trancher entre ces deux grands modèles, les résultats qu'elles apportent doivent cependant être suffisamment mis en perspective pour éviter les caricatures.

Par exemple, les fameuses expériences de Asch, sans cesse citées comme des preuves du conformisme, de l'emprise du groupe sur l'individu, de l'influence qui conduit l'individu à affirmer le faux contre l'évidence perceptive du vrai, ne constituent pas des preuves évidentes (ce pour quoi on les tient) de cette influence néfaste par laquelle l'homme serait amoindri ou diminué.

Comme le montre Asch, si le prototype de l'influence sociale est une soumission arbitraire à la pression du groupe (Asch, 1956, p. 2), ses recherches révèlent qu'il n'y a pas une seule forme d'influence et qu'à côté des situations dans lesquelles on obtient cette soumission, il existe beaucoup d'autres conditions qui produisent des effets bien différents (Asch, 1956, p. 3). Hélas, ces effets différents sont aujourd'hui ignorés et c'est toujours la soumission arbitraire qui constitue l'image de l'influence (Friend, Rafferty, Bramel, 1990). Comme le montrent Carroy (1991), Ellenberger (1994) ou Méheust (1994), il

existe des faits différents qui ont été régulièrement constatés depuis les premiers travaux sur le magnétisme et le somnambulisme à la fin du XVIII^e siècle, des corpus opposés dont certains sont le plus souvent négligés tant ils ne cadrent pas avec ce prototype de l'influence. L'homme sous influence n'est pas systématiquement ce récepteur passif, sans initiative, sans esprit critique... Au contraire, l'autre et son influence peuvent le rendre plus intelligent, plus actif, plus critique...

Ainsi, détailler à l'infini les recherches conformes au schéma – Source→Cible – qui montrent la passivité du récepteur en passant sous silence celles sur l'influence symétrique ou l'auto-influence ne donne à voir qu'une facette, ce qui alimente les craintes fantasmatisques fondées sur ces permanents sentiments d'emprises (Janet, 1937) et tend à faire confondre ce qui est bien distinct : l'influence n'est pas une manipulation (Moscovici, 1994).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALAPHILIPPE, D., «Stratégie cognitive et persuasion», *L'Année Psychologique*, 90, 1990, p. 231-245.
- ASCH, S. E., *Social psychology*, édition de 1987, Oxford, Oxford University Press, 1952, 647 p.
- ASCH, S. E., «Studies of independence and conformity», *Psychological Monographs*, 70 (9), 1956, p. 1-70.
- BEAUVOIS, J.-L., GHIGLIONE, R., JOULÉ, R., «Quelques limites des réinterprétations commodes des effets de dissonance», *Bulletin de psychologie*, 29, 323, 1976, p. 758-765.
- CARROY, J., *Hypnose, suggestion et psychologie*, Paris, PUF, 1991, 269 p.
- DELBŒUF, J., «Réponse de Delbœuf au rapport de M. Ladame», in BÉRILLON, E. (dir.), *Comptes rendus du premier congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique*, Paris, Doin, 1889, p. 44-56.
- DELBŒUF, J., *L'Hypnotisme et la liberté des représentations publiques*, Liège, Desoer, 1890, 153 p.
- DUPUY, J.-P., *La Panique*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 1991, 115 p.
- ELLENBERGER, H. F., *Histoire de la découverte de l'inconscient*, Paris, Fayard, 1994, 975 p.
- FESTINGER, L., RIECKEN, H. W., SCHACHTER, S., *L'Échec d'une prophétie*, Paris, PUF, 1993, 252 p., traduit de *When prophecy fails*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1956.
- FREUD, S., «Psychologie des foules et analyse du Moi», in *Essais de psychanalyse*, Édition de 1981, Paris, Payot, 1921.
- FRIEND, R., RAFFERTY, Y., BRAMEL, D., «A puzzling misinterpretation of Asch "conformity" study», *European Journal of Social Psychology*, 20, 1990, p. 29-44.
- JANET, P., «Les troubles de personnalité sociale», *Annales Médico-Psychologiques*, 95, t. II, 1937, p. 149-200 et 421-468.
- LADAME, P.-L., «Rapport de M. le Docteur Ladame sur la nécessité d'interdire les séances publiques d'hypnotisme», in BÉRILLON, E. (dir.), *Comptes rendus du premier congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique*, Paris, Doin, 1889, p. 28-44.
- LAURENS, S., MOSCOVICI, S., «Self-Conversion : A Neglected Phenomenon», *The journal of social psychology*, 2005.

Stéphane Laurens

MÉHEUST, B., «Le somnambulisme du XIX^e siècle: “sugget” ou “surjet”», in ASSOUN, P.-L., ZAFIROPOULOS, M. (dir.), *La Règle sociale et son au-delà inconscient*, Paris, Anthropos, 1994, p. 191-222.

MILGRAM, S., *Soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, 271 p.

MOSCOVICI, S., *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, 1979, 275 p.

MOSCOVICI, S., «L'influence n'est pas la manipulation», *Sciences humaines*, 37, 1994, p. 38-41.

NICOLAS, S., «L'école de Nancy et l'école de la Salpêtrière en 1890 à l'occasion du procès Eyraud-Bompard», *Bulletin de Psychologie*, 460, 2002, p. 409-413.

PECH, T., ZAGURY, D., «Des hommes sous influence: à propos du délit de manipulation mentale», *L'Évolution Psychiatrique*, 67, 2002, p. 279-289.

Rapport présenté par la députée Mme Catherine Picard à l'Assemblée nationale le 20 juin 2000, [www.assemblee-nationale.fr/rapports/r2472.asp].

ROUSTANG, F., *Influence*, Paris, Éditions de minuit, 1990, 181 p.

TARDE, G., *Écrits de psychologie sociale*, Toulouse, Privat, 1973, 202 p.